



## **Règlement intérieur du Club ALV BADMINTON de Villecresnes**

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association pour son fonctionnement. Un exemplaire sera remis à tout adhérent lors de son inscription.

### **1) Adhésion**

- L'inscription aux activités du club vaut adhésion à l'association ainsi qu'au présent règlement intérieur,
- Les membres de la saison précédente sont prioritaires pour le renouvellement de leur inscription,
- Les nouvelles demandes sont validées par le bureau dans la limite du nombre de places disponibles, les quotas sont précisés en assemblée générale,
- L'adhésion inclut la licence de la FFBaD et l'assurance,
- L'inscription est valable pour une saison, de septembre à fin août de l'année suivante,
- Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement,
- Toute personne inscrite devra s'acquitter de sa cotisation dans un délai d'un mois, en cas de manquement, l'inscrit risque une radiation conformément aux statuts de l'association,
- Les informations sur les cotisations, les réductions et les moyens de paiement sont précisés sur le site internet du club à l'adresse <https://www.alvbadminton.fr/cotisation>.

### **2) Créneaux horaires**

- Les adhérents doivent respecter les créneaux horaires de la séance,
- Les créneaux de jeu du week-end et pendant les vacances scolaires sont fonction de la disponibilité des membres du bureau,
- Les séances peuvent être déplacées ou annulées en fonction de la disponibilité des gymnases, les informations sont disponibles sur le site dans le calendrier du club à l'adresse [www.alvbadminton.fr/calendrier-du-club](http://www.alvbadminton.fr/calendrier-du-club).

Les renseignements concernant les créneaux de jeux sont disponibles sur le site dans « [www.alvbadminton.fr/horaires](http://www.alvbadminton.fr/horaires) ».

### **3) Jeu libre**

- Les créneaux de jeu libre en semaine sont accessibles à tous les adhérents de la section adulte,
- Les créneaux de jeu libre pendant les vacances scolaires sont accessibles à tous les adhérents de la section jeune (catégorie Minibad, poussin, benjamin, minime, cadet) à condition d'être accompagné par un représentant légal,
- Les créneaux du week-end sont accessibles à tous les adhérents sans contrainte d'âge, les mineurs restent sous la responsabilité d'un représentant légal,
- Les adhérents s'engagent à jouer avec tout joueur présent lors de la séance et ce, peu importe leur niveau,
- Les adhérents doivent assurer un bon roulement sur les terrains,

- Les créneaux de jeu du week-end sont accessibles aux invités sous réserve de prévenir un membre du bureau.

Les catégories d'âge sont disponibles dans le « Guide du badminton » de la FFBAD, document 02.04.A01 « Tableau des catégories d'âge ».

#### **4) Entraînements**

- Les adhérents doivent prévenir le coach en cas de retard important en séance ou en cas d'absence,
- Si les absences sont répétées la place pourra être libérée pour un autre adhérent selon décision de l'entraîneur et/ou des membres du bureau,

#### **5) Occupation des terrains**

Lorsqu'un créneau est chargé (plus de 8 membres qui attendent) :

- Pas de match de simple,
- Pas de match consécutif,
- Rotation des joueurs sur les terrains,
- Match en 1 set.

#### **6) Matériel**

- Tous les adhérents doivent contribuer au montage et au démontage des terrains,
- Les adhérents doivent prendre soin du matériel mis à disposition pour la pratique du badminton (filets, poteaux, volants) mais aussi du gymnase qui les accueille,
- En fin de séance, les adhérents doivent ranger/nettoyer les espaces utilisés, jeter/trier les volants utilisés dans les boîtes de recyclage compo-plumes.

#### **7) Consommables**

Le club propose à ses adhérents, à jour de leur cotisation, la vente de volants et T-shirt à tarif préférentiel :

- Les volants sont vendus par tube, à un tarif fixé par le comité directeur,
- Le tarif peut être modifié pendant la saison,
- En cas de stock limité, le club se réserve le droit de limiter temporairement la quantité de tube de volants vendus par adhérent, afin de garantir un accès équitable à tous,
- Le paiement des volants se fait selon les modalités définies sur le site internet du club <https://www.alvbadminton.fr/boutique>.

Les adhérents possédant une cotisation « Extérieur » ne peuvent pas profiter de la vente des volants et des T-shirts.

#### **8) Tenue vestimentaire**

Les membres du club doivent revêtir une tenue sportive compatible avec la pratique du badminton (chaussures de salle et shorts recommandés). A titre d'exemple, le jean n'est pas compatible avec la pratique du badminton.

#### **9) Respect et valeurs sportives**

En accord avec les valeurs de la FFBaD, le club promeut un environnement respectueux et inclusif.

Les adhérents s'engagent à :

- Respecter les autres joueurs, quel que soit leur niveau, leur âge, leur genre, leur origine,
- Respecter les encadrants, entraîneurs ainsi que les bénévoles de l'association,
- Adopter un comportement fair-play les terrains : respect des règles, des décisions de l'arbitre et refus de toute forme de tricherie,
- S'entraider sur les terrains afin que chacun puisse progresser dans sa pratique du badminton,

Toute forme de discrimination, harcèlement, violences physiques et/ou verbales est proscrite et pourra faire l'objet de sanction.

Ces principes sont essentiels pour garantir un cadre de pratique agréable, sécurisé et respectueux pour tous.

### **10) Invitation**

Chacun des membres du club a la possibilité d'inviter une personne licenciée FFBad lors des séances de jeu libre. Il doit obtenir avant la séance l'accord explicite d'un membre du bureau. Les invités devront respecter le présent règlement. A charge pour l'hôte membre du club de les en informer.

### **11) Séance d'essai**

Un formulaire de séance d'essai sera mis à la disposition des invités non licenciés pour les couvrir en cas d'incident lors de la séance. Limité à trois utilisations, au-delà de ce quota la personne sera invitée à payer une cotisation.

### **12) Interclub**

Une charte d'interclub sera remise à tous les adhérents en complément du présent règlement. Les capitaines d'équipe ainsi que leurs joueurs s'engageront à la respecter pendant la saison d'interclub.

### **13) Communication**

Les canaux de communication sont les suivants :

- Site internet du club : <https://www.alvbadminton.fr>,
- Communauté WhatsApp « Badminton Villecresnes »,
- Instagram « alvbad94 »
- Mail du secrétariat : [secretaire@alvbadminton.fr](mailto:secretaire@alvbadminton.fr)

Les échanges sur les plateformes numériques du club doivent rester respectueux et bienveillants. Tout propos déplacé, discriminatoire ou agressif pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'une sanction.

### **14) Formation**

Le club encourage la formation de ses adhérents afin de développer les compétences nécessaires à l'encadrement, à l'arbitrage ou à l'organisation des activités du club.

Le club peut prendre en charge tout ou partie des frais liés à une formation fédérale (ex. : EB1, juge-arbitre, GEO etc.), après validation par le comité directeur.

## **Engagement post-formation**

En contrepartie de cette prise en charge, l'adhérent s'engage à :

- Participer activement à la vie du club en tant que bénévole (encadrement, animation, aide aux événements, etc.),
- Contribuer à hauteur d'un nombre d'heures défini par le comité directeur, selon un tableau de suivi mis en place par le club,
- Respecter les engagements pris, sous peine de devoir rembourser tout ou partie des frais engagés,

## **15) Engagement bénévole**

Les adhérents sont invités à participer à la vie du club : événements, tournois, sorties, séance d'accueil des nouveaux adhérents. Toute aide, même ponctuelle sera fortement appréciée.

## **16) Partenariats**

Les adhérents, à jour de leur cotisation, ont accès aux différents partenariats établis par le club. Les adhérents possédant une cotisation « Extérieur » ne peuvent pas profiter de ces derniers.

## **17) Responsabilités**

Tout mineur est sous la responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans le gymnase et après leur sortie). Le club décline toute responsabilité

- En cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- En cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- En cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

## **18) Données personnelles et droit à l'image**

- Sauf si avis contraire et explicite de l'adhérent, les photos et vidéos faites par le club peuvent être utilisées sur le site internet du club et d'autres médias (réseaux sociaux, presse etc),
- Les données personnelles renseignées dans le dossier d'adhésion sont uniquement accessibles aux membres du comité directeur et ne peuvent en aucun cas être communiquées à autrui sans l'accord explicite de l'adhérent.

## **19) Sécurité et premier secours**

En cas de blessure une trousse de premier secours est à disposition des adhérents.

## **20) Sanctions**

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent lors de son inscription, entraînera avertissement, puis si nécessaire exclusion temporaire.

Les sanctions sont décidées de manière collégiale par le comité directeur, dans le respect du droit à l'explication de l'adhérent concerné.

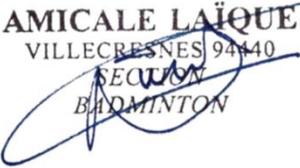
Après délibération du comité directeur du club l'adhérent pourra être exclu définitivement.

## **21) Modifications et réclamations**

Le présent règlement peut être modifié par l'Assemblée Générale, sur proposition du bureau. Toutes réclamations doivent être adressées au Président. Le règlement intérieur est établi par le bureau conformément aux statuts de l'Association puis ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire. Il peut être modifié par la même procédure.

Règlement adopté par l'Assemblée Générale du 22/06/2025  
Fait à Villecresnes, le 22/06/2025

Signatures :

<p>Président <b>Nivert Fabien</b></p> <p><b>AMICALE LAÏQUE</b> VILLECRESNES 94440 SECTION BADMINTON</p> 	<p>Secrétariat <b>Grattepanche Clément</b></p> 
---	---

